

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU  
**26 JUIN 2013**  
À 20H30

## Etaient présents :

1	Hubert HÉRIOT	6	Dominique TIERCELIN
2	Loïc BARBIER	7	Gislaine BOISNARD
3	Françoise COUTAND	8	Jean-Claude GUEZENNEC
4	Nicole BARBOT	9	Claude BERNARD
5	Jean-Luc LECOMTE	10	Béatrice GALLET

## Etaient absents:

Jean-Luc JOUANIGOT ayant donné pouvoir à Hubert HERIOT, Christiane CHEVALIER, Christian LONCHAMPT, Frédérique PERBOST, Pascal BOUDON ayant donné pouvoir à Loïc BARBIER, Eric HAMEAU ayant donné pouvoir à Dominique TIERCELIN, Michel RABIER ayant donné pouvoir à Béatrice GALLET, Joël CORBIN.

Madame Nicole BARBOT est élue secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune d'observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité des membres présents.*

## ORDRE DU JOUR

- 1) Réglementation de la circulation route de Nonancourt,
- 2) Acquisition foncière rue aux Juifs,
- 3) Création d'une aire de covoiturage,
- 4) Service assainissement - Admission en non-valeur,
- 5) Service assainissement - Rapport annuel,
- 6) SITED - Modification des statuts,
- 7) Déclaration d'intention d'aliéner,
- 8) Questions diverses.

## ROUTE DE NONANCOURT - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Monsieur le Maire rapporte les suites de la visite, sur place, de la commission des travaux le mercredi 19 juin.

Il a été préconisé:

- de mettre en place les panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h
- d'installer des bandes sonores rugueuses afin d'améliorer l'efficacité du dispositif de limitation de la vitesse.

Monsieur TIERCELIN estime que ce secteur n'est pas particulièrement accidentogène et que la limitation de vitesse à 30 km/h est par conséquent inadaptée.

La majorité des membres du conseil municipal est favorable aux préconisations de la commission des travaux.

## ACQUISITION FONCIERE RUE AUX JUIFS

Le 31 août 2011 le conseil municipal a proposé d'acquérir une propriété sise 9 rue aux Juifs au prix de 46 400 euros, frais de négociation inclus, soit 39 900 euros net vendeur.

Le propriétaire n'a pas souhaité donner suite à cette proposition. De nouveau, par l'intermédiaire de Maître DILLENSCHNEIDER, il propose sa propriété à la commune au prix de 58 000 euros (estimation des domaines).

Après en avoir délibéré, la majorité des membres du conseil municipal, souhaite faire une proposition d'achat au prix de 53 000 euros, prix non négociable.

## CREATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE

En collaboration avec le Conseil Général, la commune envisage d'aménager une aire de covoiturage sur le parking du silo à l'angle de la route de Chartres et de la rue Berg Op Zoom.

La création d'une dizaine de places de stationnement sera budgétisée l'an prochain.

## SERVICE ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON VALEURS

Suite à une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif un titre de recettes ne peut être recouvré.

- Montant de la dette admise en non valeurs : 31,65 €

## SERVICE ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée de donner son avis sur le rapport :

Sur les indicateurs techniques et financiers et sur la gestion notamment sur l'encours de la dette et le montant des travaux réalisés.

Nombre d'abonnés : 1 141

Volume facturé : 72 344 m<sup>3</sup>

Prix du service au m<sup>3</sup> HT : 1.20 euros

Recettes d'exploitation : 108 355 euros

Abandons de créances : 369 euros

Après lecture, l'assemblée délibérante **APPROUVE** ce rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

## SITED - MODIFICATION DES STATUTS

Par délibération N°2013-8 du 10 avril 2013, le comité syndical du syndicat mixte de transport des élèves de Dreux (SITED) s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de COURGENT (78).

Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, les conseils municipaux doivent être consultés et en délibérer dans un délai de trois mois.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification suivante des statuts du SITED :

### Article 1 : Adhérents

« *-Dans les Yvelines : Boisset, Ciroy la forêt, Condé sur Vesgre, Courgent, Gressey, Houdan, Maulette, Richebourg, Tacoignières.* ».

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents **APPROUVE** la modification des statuts du SITED.

## **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Trois propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

**ZH 147 - 15 rue Maurice Vlamincq**  
**ZE 212- 3 rue des Bouleaux**  
**ZE 207- 6 rue des Bouleaux**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### BARRIERES DE SECURITE

Monsieur MAUGER Claude, propriétaire de l'immeuble 2 bis rue Mantoue souhaite l'installation de barrières de voirie afin de sécuriser l'accès à son appartement. Le conseil municipal répond favorablement à cette demande.

### DANSE

Monsieur GOUDET et Madame LIBEAU souhaitent obtenir un créneau en location pour proposer des cours de danse le mercredi de 14h à 19h et le mardi de 17h30 à 20h30 ou le vendredi de 17h30 à 20h30. Actuellement cette activité est sur la commune de Crucey Villages mais la salle ne pouvant accueillir tous les pratiquants ils souhaitent disposer d'une salle plus adaptée comme celle de l'espace socioculturel.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande car l'association nuance rythme propose une activité danse à la rentrée de septembre.

### ASSOCIATION BREZOLLES BAD CLUB

Afin de faire face aux premières dépenses du club liées aux démarches administratives, celui-ci sollicite la municipalité pour une subvention de 200 euros.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande puisque les aides financières ne sont jamais accordées avant une année d'existence de l'association.

### REMERCIEMENTS SUBVENTION 2013

ABEM - La ligue contre le cancer - RTV Dreux 95.7 - Les restaurants du cœur  
Maison familiale et rurale Beaumont les Autels - ADS emploi - Don du sang

### REMERCIEMENTS SEJOUR A BREZOLLES

De scouts ayant séjourné à Brezolles dans les anciens locaux de l'Abem.

### ASSOCIATION TENNIS DE TABLE

Lors de leur dernière assemblée générale, il a été demandé de supprimer les cloisons intérieures pour agrandir la salle de jeu.

Le conseil municipal n'est pas opposé à ces travaux à condition que les éclairages ne soient pas modifiés et que le local des parents d'élèves soit préservé.

Monsieur GUEZENNEC va se rendre sur place pour vérifier les conditions de réalisation de ces travaux.

#### CREDIT DE FONCTIONNEMENT PAR ELEVE

Suite au dernier conseil d'école, Monsieur VUADELLE, directeur, sollicite une augmentation du crédit de fonctionnement accordé par la commune par élève, celui-ci n'a pas été augmenté depuis 7 ans.

Un mini sondage a été réalisé auprès des communes environnantes, ces communes intègrent l'ensemble des fournitures, y compris les consommables informatiques et le papier dans leur calcul.

La commune de Brezolles, si elle intègre également ces fournitures verse à l'école la somme de 52 euros par élève, or, il s'avère que cette participation est parfaitement dans la moyenne (de 39 à 69 euros) des communes sondées.

Par conséquent, la demande de Monsieur VUADELLE est rejetée.

#### LES ARTS DU CIRQUE

Remerciements de Monsieur VUADELLE, au nom de tous les enfants, pour le financement du festival des arts du cirque.

Une très jolie fresque a été réalisée par les enfants dans la cour de l'école afin de prolonger le souvenir de cette belle expérience.

Fin de la séance à 22H30.